

Réussir la Reconstitution des Forêts Sinistrées



Réussir la Reconstitution des Forêts Sinistrées

.....
S O M M A I R E
.....

AVANT-PROPOS	p. 1
RÉFLÉCHIR AVANT D'AGIR	p. 2
Le temps de la réflexion générale	p. 2
Établir un diagnostic des peuplements sinistrés	p. 5
Connaître les choix techniques possibles	p. 8
Programmer la reconstitution	p. 10
Choix des itinéraires possibles	p. 11
AGIR AVEC MÉTHODE	p. 12
Les incontournables	p. 12
Tirer parti du naturel	p. 14
Prendre son temps	p. 15
Les nouveaux chablis	p. 15
ANNEXE :	
LES AIDES DE L'ÉTAT AU NETTOYAGE ET À LA RECONSTITUTION ...	p. 16
ADRESSES UTILES	p. 24



Voilà 18 mois que les tempêtes de décembre 1999 ont frappé notre région affectant près de 4,5 millions de mètres cubes de bois feuillus et résineux, soit 2 années de récolte.

Pendant cette longue période, un effort considérable a été entrepris par les propriétaires forestiers, publics ou privés, avec l'aide de l'ONF, du CRPF, de leurs organisations professionnelles, des collectivités territoriales et de l'État, pour relever la tête et faire face aux conséquences de ces cataclysmes.

La réouverture des routes et chemins forestiers a été suivie de l'exploitation des grumes de sapin, épicéa et hêtre puis plus récemment du douglas et des chênes. Les bois de trituration ou de chauffage ont parfois pu être exploités permettant un nettoyage, plus ou moins important, des parcelles sinistrées.

Bien que toutes nos forêts n'aient pas fini de panser leurs plaies, il est temps maintenant de préparer l'avenir et de penser à reconstruire les parcelles dévastées et à les orienter vers une production optimale économiquement et écologiquement.

Le présent document explore les différentes solutions techniques envisageables, récapitule les mesures d'aides mises en place par les pouvoirs publics et dresse un certain nombre de recommandations tant techniques qu'environnementales ou écologiques.

Établie en étroite concertation avec les services forestiers de l'ONF et du CRPF, cette brochure a pour but d'aider les gestionnaires forestiers, publics ou privés, à définir leurs objectifs de reconstitution, en prenant le temps de la réflexion.

Gérard VIELLARD

*Président de la Société Forestière
de Franche-Comté*



Terminé le temps du placement "de bon père de famille". Les propriétaires forestiers ne peuvent plus aujourd'hui, compte tenu des aspects fonciers, juridiques, techniques et financiers, reboiser sans une réflexion approfondie préalable. Pour mettre de leur côté un maximum de chances de réussite, les gestionnaires doivent faire des choix dont le plus important, peut-être, consistera à déterminer s'il est rationnel de reconstituer un peuplement forestier.

ASPECTS FONCIERS

En forêt privée principalement, l'exiguïté de la parcelle est un obstacle majeur à une bonne gestion forestière, car elle ne permet pas toujours de constituer des lots suffisants pour intéresser les acheteurs.

En préalable à toute opération de remise en valeur, il existe la possibilité de procéder à des acquisitions ou des échanges amiables qui permettront de regrouper des parcelles ou de réduire des enclaves pour constituer des unités économiques viables.

À ce sujet, des aides sont sur le point d'être mises en place par l'État et le Conseil Régional de Franche-Comté. Elles prendront en compte la majeure partie des frais incombant à ces actes.

De son côté l'État renonce jusqu'en 2003, au recouvrement des droits de mutation qui s'élèvent à 4,89 % du prix de vente de la parcelle.



X. Lacroix

REGROUPEMENTS

Pour être éligible aux aides de l'État, la surface à reconstituer après chablis doit être au minimum de 1 ha d'un seul tenant, située dans un massif forestier d'au moins 4 ha.

Les propriétaires forestiers privés peuvent se regrouper pour atteindre ce seuil par :

➤ dossiers collectifs présentés par une coopérative forestière ou un organisme de gestion en commun (OGEC),

➤ dossiers concertés correspondant à une demande commune présentée par plusieurs propriétaires. La décision d'attribution est alors collective, tout en précisant le montant individuel des différents demandeurs.



... se regrouper pour atteindre 1 ha

Ch. Allegrini



RETOUR À L'AGRICULTURE

Cette opération peut intéresser les propriétaires de parcelles boisées isolées au milieu de terres agricoles (boisements en "timbre-poste") ou de parcelles liées à des exploitations agricoles.

PLANS DE GESTION

• En forêt privée

Il convient de présenter rapidement au CRPF un avenant définissant les nouveaux objectifs et les interventions sur les parcelles à reconstituer, voire de refondre totalement le document si les conséquences des dégâts sont trop importantes sur la propriété.

Un PSG agréé, ou la promesse écrite d'en présenter un dans les trois ans, est nécessaire pour accéder aux aides à la reconstitution.

• En forêt communale

L'ONF a fortement allégé ses procédures habituelles pour que des propositions de modifications d'aménagement soient rapidement soumises aux Maires. Pour l'essentiel, il s'agit d'établir des documents modificatifs simples, immédiatement opérationnels sur décision du Conseil Municipal, après visa simplifié.

AMENDEMENT MONICHON - ISF

Dans une propriété privée faisant l'objet d'un engagement fiscal (Amendement Monichon, Impôt de Solidarité sur la Fortune), le propriétaire sinistré doit reconstituer le peuplement détruit, en l'absence de régénération naturelle.



Ch. Allegrini

RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS

En zone réglementée il est nécessaire de respecter les distances prévues par les arrêtés de réglementation des boisements. Ailleurs le code civil vous impose de ne rien planter à moins de 2 m du fonds voisin.



IMPÔTS

Les reboisements et régénérations naturelles (décrets d'application de la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 en cours d'élaboration) ouvrent droit à l'exonération de la taxe foncière sur les terrains concernés :

- résineux : 30 ans,
- feuillus : 50 ans,
- peupleraie : 10 ans (boisement seulement).

Concernant l'impôt sur le revenu des propriétés privées, après reconstitution le propriétaire déclare l'ancien revenu cadastral ou la moitié du nouveau pour la parcelle reboisée, et ce pendant 10 ans pour les peupliers, 20 ans pour les résineux et 30 ans pour les feuillus.

ASSURANCES

En plus de l'assurance "Responsabilité Civile", il est vivement recommandé de souscrire une assurance contre les incendies de forêt auprès de votre compagnie d'assurance habituelle (ou du Syndicat des Propriétaires Forestiers de votre département pour les forêts privées).

LÉGISLATION DU TRAVAIL EN FORÊT

Toute intervention en forêt (exploitation des chablis, nettoyage, reconstitution de peuplement détruit...) doit faire appel à du personnel parfaitement en règle au regard des lois sociales. Parmi celui-ci nous pouvons citer :

- l'entrepreneur de travaux forestiers avec un contrat d'entreprise,
- le salarié déclaré à la M.S.A. par le propriétaire avec un contrat de travail,
- l'agriculteur en forêt d'autrui avec un contrat d'entreprise et pour moins de 50 % de son activité,
- le propriétaire ou ses ayants droit, sans rémunération.



Mais attention, vous ne pouvez pas donner du bois (de chauffage, de trituration...) en contrepartie de travaux de nettoyage (ou de plantation) de votre parcelle ; car dans ce cas il y a présomption de salariat.

Attention ... danger !



Ch. Allegrini

TVA

Conséquence de la tempête, tous les travaux forestiers peuvent bénéficier dorénavant du taux réduit de TVA à 5,5 %.



ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC DES PEUPELEMENTS SINISTRÉS

C'est très probablement l'investissement le plus rentable que puisse faire le propriétaire. L'urgence de l'exploitation est passée. Prendre son temps pour établir finement un diagnostic est vivement recommandé.

Pour chaque unité à reconstituer (sous-parcelle, parcelle ou groupe de parcelles homogènes), il va permettre de déterminer :

- 1) si l'opération de reconstitution est économiquement justifiée, c'est-à-dire permettra de constituer un peuplement rentable et de qualité,
- 2) le mode de reconstitution à envisager : naturel, artificiel ou mixte,
- 3) le calendrier des opérations à prévoir.



X. Lacroix

Bonnevaux (25)

QUEL EST L'ÉTAT DE MON TERRAIN ?

• La station

Une bonne connaissance des facteurs limitants (exposition, humidité, profondeur, pierrosité, acidité, texture...) est fondamentale pour le choix d'essences adaptées à la station à régénérer. On se référera aux Guides pour le Choix des Essences et Catalogues de Stations existants. En station marginale il est déconseillé d'investir, sauf engagement fiscal (se renseigner auprès de la DDAF en cas d'Amendement Monichon ou ISF).

La station détermine pour une bonne part la vigueur de la concurrence et la capacité à bénéficier d'une végétation accompagnatrice. En station riche où la vigueur de la concurrence est forte, la régénération naturelle sera très difficile, voire impossible à obtenir.



P. Nicolas

Forêt domaniale de Passavant. Parcelle n° 44



L'exploitation des chablis peut avoir tassé le sol. Cette perturbation de la station est à prendre en compte : elle constitue une difficulté supplémentaire voire un nouveau facteur limitant.

Que reste-t-il de mon peuplement ?

• Les arbres

Dans tous les cas les arbres dangereux pour le public ou les infrastructures, doivent être abattus.

En cas de chablis diffus, le sylviculteur aura tout intérêt à préserver au maximum le peuplement restant dès lors qu'un nombre minimum (50 à 80 tiges/ha en feuillus et 150 à 250 en résineux) de tiges qui le composent, présente une qualité satisfaisante.

Dans la majorité des autres cas, les arbres restants serviront de semenciers. Cependant pour les peuplements présentant un matériel résiduel de faible qualité (branchaison, gélivure...) il pourra être avantageux de le renouveler artificiellement avec du matériel génétique de qualité améliorée.

Il faut de plus évaluer, zone par zone, la qualité de l'ambiance forestière résiduelle (abri pour les plantations possibles ou pas).



P. Léchine



L'intérêt des lisières qui ont souvent mieux résisté au vent est très grand. Elles peuvent constituer des abris pour la zone à reconstituer (effet brise-vent) et des réservoirs de graines.

En cas de destruction totale du peuplement, la présence de semenciers à proximité peut être suffisante, selon les essences en présence, pour envisager un renouvellement totalement ou partiellement naturel. Dans ce dernier cas il pourra être complété artificiellement.

Si la récolte du peuplement restant (ou voisin) est prévue dans un délai inférieur à 10 ans, il sera parfois judicieux d'attendre la réalisation de celui-ci afin de reconstituer, en une même opération, une unité de gestion homogène.

• Les semis

La présence de semis (de plus de 50 cm de hauteur) est fondamentale pour le choix de la méthode de reconstitution, sous réserve qu'ils soient adaptés à la station (attention par exemple à la présence de semis abondants de frêne en station superficielle, car plus grands, ils ne résisteront pas aux sécheresses estivales).



*Collines sous-vosgiennes :
... les arbres restants
serviront de semenciers.*



• Les reliquats de l'exploitation des chablis

- Rémanents

Leur taille et leur abondance vont nécessiter ou non des interventions pour faciliter le renouvellement du peuplement et les travaux d'entretien.

- Houppiers non démontés

Ils peuvent constituer des "tuteurs" pour la ronce. Ils rendent difficiles la pénétration de la parcelle. Le démantèlement est souvent nécessaire.

- Souches

Leur remise en place ne doit pas être systématique sauf pour raison de sécurité (à proximité des routes et pistes) ou sur les cloisonnements d'exploitation.



Ch. Allegrini

AUTRES POINTS DU DIAGNOSTIC ?

• Surface de peuplement sinistré

- inférieure à 1 ha d'un seul tenant : pas d'aide possible, sauf regroupement avec un ou des voisins,
- supérieure à 4 ha : peut constituer une unité de gestion autonome.

• Topographie

Elle détermine les possibilités de mécanisation des travaux et de récolte. Dans l'impossibilité de mécaniser, mieux vaut s'orienter vers des itinéraires de reconstitution peu onéreux.

• Desserte

L'infrastructure dont dispose une forêt (pistes, places de dépôt...) constitue un atout de première importance pour la gestion et l'exploitation de la forêt.



X. Lacroix

L'infrastructure : un atout en forêt communale de Grange d'Epenoy



• *Il peut être tentant de ne pas intervenir dans des peuplements où pour diverses raisons techniques et économiques il a été impossible de commercialiser les produits. Cependant ce choix peut constituer un grave danger sur le plan des risques d'incendie ou phytosanitaires, en constituant des zones privilégiées de départ de feu ou d'infestation par des parasites ou des insectes (scolytes).*

• *Derrière des résineux, il est prudent d'attendre 2 ou 3 années avant de reboiser en résineux à cause de la présence potentielle d'hylobe.*

• *Attention à ne pas remettre de résineux derrière des peuplements atteints de fomes pourriture rouge des racines et du tronc, la transmission s'effectuera par les racines.*



CONNAÎTRE LES CHOIX TECHNIQUES POSSIBLES

La reconstitution des peuplements détruits par les tempêtes peut se faire par régénération naturelle, plus ou moins assistée, ou par plantation en plein, à des densités variées. Loin de s'opposer, ces méthodes sont complémentaires et des combinaisons entre elles sont possibles. Dans tous les cas, il faut prévoir la possibilité de circuler dans les peuplements pour les suivre.

Le choix d'une méthode de reconstitution est un compromis entre les attentes du propriétaire, les moyens techniques et financiers disponibles, le contexte local, les potentialités de la station, l'état de la parcelle et de la forêt.



Le diagnostic préalable est essentiel pour évaluer le réalisme et les potentialités de la régénération naturelle.



Ch. Allegrini

SEMIS NATURELS

Le renouvellement des peuplements par semis naturels est plus particulièrement à préconiser dans :

- les peuplements mités par des chablis épars,
- les trouées de petite taille,
- les parcelles fortement sinistrées présentant des semis préexistants ou des semenciers potentiels,
- les stations les moins fertiles,
- les parcelles difficiles d'accès ou de relief.

Les entretiens seront fonction de la vigueur de la flore concurrente (entretiens légers ou entretiens lourds).

SEMIS NATURELS ASSISTÉS

Lorsqu'il existe un potentiel de régénération naturelle, mais que le succès de cette technique est incertain (flore concurrente assez vive, pouvoir de fructification des peuplements voisins très aléatoire, ...), il est recommandé de :

- mettre en œuvre les techniques de régénération naturelle,
- faire un bilan, quant au succès de cette régénération, après 3 à 5 années (voire 10 ans, en altitude),
- compléter, au besoin, les plages de semis par des plantations complémentaires localisées, à faible densité (à adapter en fonction du succès de la régénération naturelle). Introduire de préférence des essences minoritairement représentées parmi les semis (ces plants pouvant être protégés des cervidés).

Comme pour la technique précédente, les entretiens seront fonction de la vigueur de la végétation concurrente.



Ch. Allegrini

Florimont (90) : la régénération naturelle est à favoriser dans les petites trouées.



PLANTATION À FAIBLE DENSITÉ

Si le succès de la régénération naturelle est encore plus incertain (absence de semis préexistants, absence de brins ou de souille arbustive), mais que ce potentiel de régénération naturelle existe, on peut pratiquer, le plus rapidement possible, une plantation en plein à faible densité, sur la totalité de la surface, en espérant un complément naturel.

Contrairement à la technique précédente, il est fait le pari d'une régénération naturelle très hasardeuse, et ce risque est géré en procédant, par sécurité, à une plantation lâche dont les dégagements peuvent contribuer au développement d'une régénération naturelle complémentaire.



CONSEIL

Ne sous-estimons pas la générosité de la nature ! Toutes les expériences des tempêtes qui ont ravagé les forêts européennes au cours des décennies précédentes montrent qu'on sous-estime nettement le potentiel de semis naturels. Il existe certainement près de chez vous des parties de parcelles qui, il y a 10 ou 15 ans ont subi une tempête. Visitez-les (avec l'aide des professionnels qui les connaissent). C'est très instructif quant à la vigueur et à la capacité des semis naturels.



P. Adami

Plantation de frêne à faible densité

PLANTATION EN PLEIN

Lorsque les conditions stationnelles ne permettent pas d'espérer la moindre régénération naturelle (concurrence de la ronce trop vive, absence ou mauvaise qualité de semenciers, ...), la seule solution reste la plantation, aux densités habituelles.

Ce type de régénération peut être engagé à n'importe quel moment ; c'est donc la principale variable d'ajustement qui permettra, lors de l'analyse sur la forêt entière, de doser l'effort de reconstitution dans le temps.





RÉFLÉCHIR AVANT D'AGIR

PROGRAMMER LA RECONSTITUTION

UNE NÉCESSITÉ FINANCIÈRE

Déposer un dossier d'aide suppose l'établissement d'un programme adapté de reconstitution des peuplements détruits. Par ailleurs, il faut programmer dans le temps la succession des investissements.



Ch. Allegrini

Plantation d'épicéa en plaine, non adapté à la station (hydromorphie proche de la surface)

UNE NÉCESSITÉ TECHNIQUE

L'urgence n'est plus de mise. Il va falloir laisser certains sols se restructurer, nettoyer les parcelles, donner leurs chances aux semis éventuels, planter certaines zones (les moins grandes possibles !). Tout ne peut pas être fait la même année, ni même en 2 ou 3 ans. La reconstitution reste un travail de longue haleine.



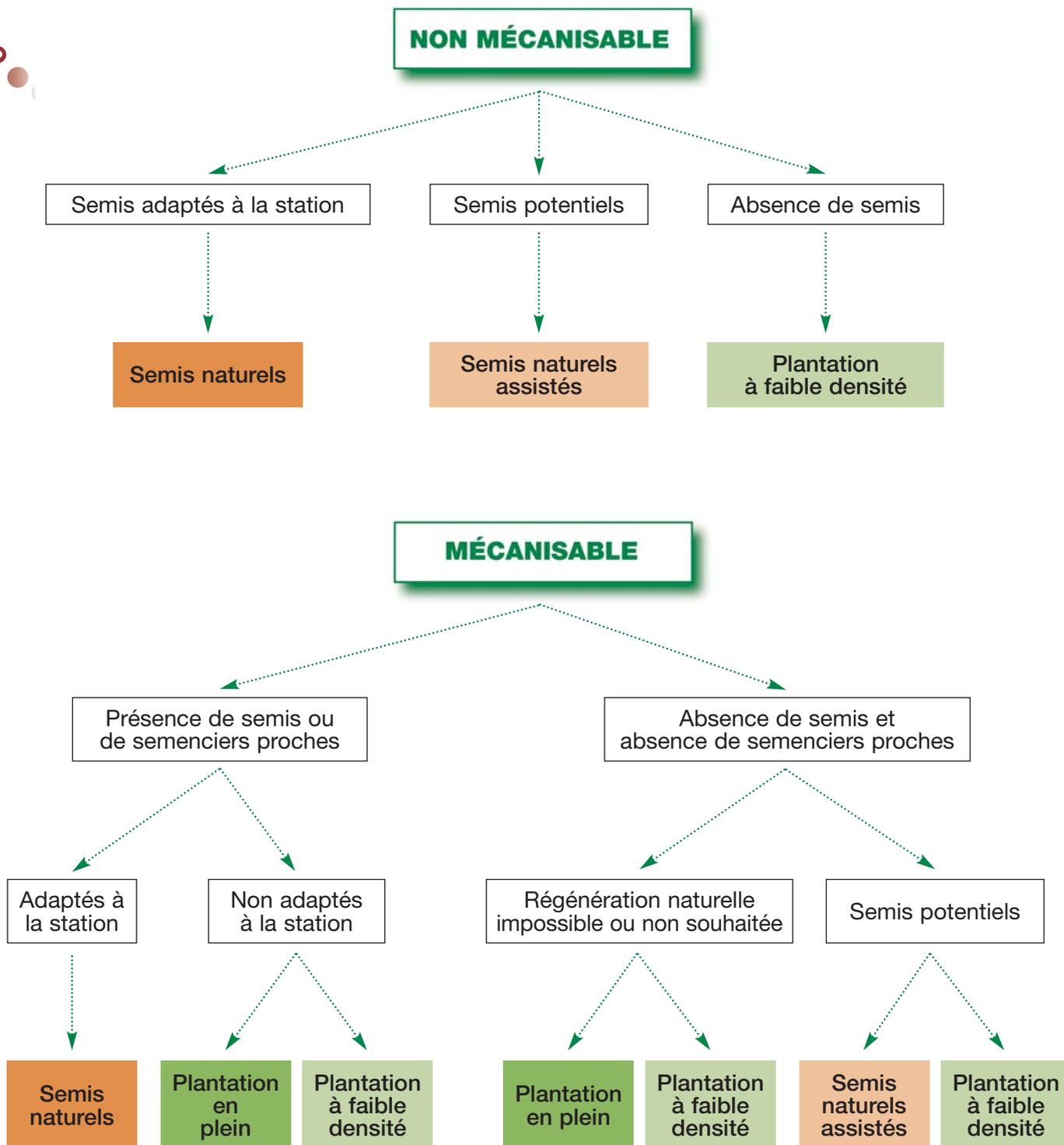
X. Lacroix

Malbuisson (25) : favoriser la régénération et programmer la reconstitution





CHOIX DES ITINÉRAIRES POSSIBLES



Le programme de reconstitution peut être établi en appliquant à chaque zone sinistrée d'un seul tenant cette grille de décision.



AGIR AVEC MÉTHODE

Le diagnostic réalisé et le programme établi déterminent toutes les opérations qui seront ensuite mises en œuvre et leur déroulement logique, la première étant la technique de nettoyage des rémanents, plus ou moins fine et complète, localisée ou en plein.

Dès ce stade, même en cas d'attente (de semis), il faut prévoir les possibilités d'intervention ultérieures (voire de réorientation en fonction des résultats), les entretiens, et même la récolte.



P. Nicolas

L'affouage, efficace technique de nettoyage des rémanents en F.D. de Passavant

LES INCONTOURNABLES

CLOISONNEMENTS D'EXPLOITATION

Ils sont indispensables dans tous les cas car ils constituent des axes qui vont permettre la visite, l'observation et le suivi des parcelles, la pénétration pour les travaux de remise en état, les dégagements puis les éclaircies dans l'avenir.

Les cloisonnements doivent être rétablis (s'ils existaient) ou établis au plus tôt. L'idéal est qu'ils soient mécanisables et régulièrement entretenus. Pour cela les souches renversées sur les axes de cloisonnement doivent être remises en place (à la pelle mécanique).

Les écartements des cloisonnements sont à concevoir en fonction des nécessités des futurs débardages. Il s'agit d'un investissement pour que les parcelles soient accessibles dans l'avenir aux engins de débardage.



Comment implanter les cloisonnements ?

Reportez-vous au guide SFFC "Les Accès dans la parcelle".



Ch. Allegrini

Indispensables pour le suivi des parcelles : les travaux et les exploitations.



DÉBLAIEMENT DES RELIQUATS DE L'EXPLOITATION DES CHABLIS

En-dehors des cloisonnements, il n'est pas nécessaire de prévoir de déblaiement systématique.

- **Souches** : à l'exception de celles pouvant s'avérer dangereuses, les remettre en place constitue un travail plutôt inutile et coûteux ;
- **Houppiers non démontés** : il faudra en général intervenir, manuellement à la tronçonneuse pour les démanteler et permettre aux branches d'être en contact avec le sol et donc de pourrir plus facilement ;
- **Rémanents** : les plus gros méritent un démontage sommaire, là encore pour les mettre en contact avec le sol et faciliter leur décomposition et leur minéralisation.



Les peuplements détruits par la tempête ont fortement souffert. Les sols restent généralement perturbés après l'exploitation en urgence.

L'intervention de matériel lourd (pelle, tracteur andaineur, tracteur avec broyeur) sur le parterre des parcelles doit être évitée au maximum.

Le risque de vouloir faire trop propre avec de gros moyens mécaniques est de créer un tassement généralisé du sol qui handicapera durablement la reprise et la croissance des semis ou des plants et limitera fortement l'intérêt de tous travaux de reconstitution.

Noironte (25) : sol perturbé par les passages répétés de matériels lourds



Ch. Allegrini



Réaliser le minimum d'interventions pour préserver les sols.

Ch. Allegrini



Faire le minimum indispensable au prix le plus juste (traitement exhaustif des gros rémanents) est probablement la règle d'or aussi bien en matière économique (limitation des frais) qu'en matière technique (limitation des risques du trop propre).



AGIR AVEC MÉTHODE

TIRER PARTI DU NATUREL

Après une forte perturbation, la nature reprend ses droits. Savoir en tirer parti, c'est reconstituer des forêts plus solides à moindre coût.

UNE FORÊT ? VRAIMENT ?

L'étude des stations et les conseils d'un professionnel permettent de pointer les quelques cas de forêts développées sur des terrains qui ne leur conviennent pas et d'éviter de s'acharner à les reconstituer.

DES SEMIS NATURELS VARIÉS

La végétation forestière va vite reconquérir l'espace mis à nu. Toutes les démarches qui peuvent favoriser ces semis sont à privilégier. Ces semis seront généralement plus diversifiés qu'une plantation même soignée faite de main d'homme. Profitons-en pour faire des forêts plus mélangées, même si au départ les semis paraissent peu intéressants (bouleau ou saule par exemple). C'est simplement la dynamique de la végétation qui s'installe.

CONCURRENTE OU ACCOMPAGNATRICE ?

Les forêts ne sont pas faites que d'arbres. La ronce ou les noisetiers peuvent concurrencer les semis et plants d'arbres. Par contre, judicieusement maîtrisés, ils constituent les "berceaux" des essences nobles qui intéressent le propriétaire. Là encore, il faut résister à la tentation du trop propre, respecter la végétation accompagnatrice et la contrôler pour éviter qu'elle devienne concurrente.



X. Lacroix

Tirer parti du naturel



Les petits plus qui font la différence

- *Pourquoi ne pas laisser un témoin de la tempête sans aucune intervention ? C'est généralement très instructif quant à la capacité de cicatrisation de la forêt ;*
- *Eviter les opérations systématiques : l'éradication complète des rémanents est à éviter. Ne pas hésiter à laisser quelques zones de rémanents grossiers voire un ou deux houppiers non démontés. Ils constitueront des refuges pour la faune (hérisson...) et participeront à la protection du sol ;*
- *Respecter les lisières restantes et ne pas les exploiter systématiquement pour avoir un peuplement à limites nettes ;*
- *Les arbres cassés, sans valeur économique, peuvent constituer des nichoirs pour les oiseaux et les insectes. N'hésitez pas à en maintenir quelques-uns.*



Ch. Allegrini



PRENDRE SON TEMPS

Toutes les expériences européennes de reconstitution après tempête montrent plutôt une tendance à la précipitation. Cette tendance conduit à des investissements trop onéreux. Elle néglige en fait la dynamique naturelle.

- Laisser les sols se remettre : la végétation en place et les alternances gels/dégels vont de nouveau permettre au sol d'exprimer ses capacités... si des engins ne viennent pas à nouveau le perturber ;
- Observer les semis naturels qui s'installent. Ce processus peut être plus ou moins rapide, mais avant 5 ans il est difficile de conclure à la nécessité de plantations. Il faut observer régulièrement et finement ses parcelles pour voir apparaître de jeunes semis. Mais se donner le temps d'observer la dynamique naturelle, c'est la certitude de n'intervenir massivement qu'à bon escient ;
- Prendre son temps, ce n'est pas ne rien faire. Il s'agit essentiellement de reporter les décisions définitives concernant les parcelles les plus délicates à diagnostiquer. Mais l'observation et la volonté d'installation de semis conduisent à engager sans tarder déblaiement et ouverture des cloisonnements. Ceux-ci devront d'ailleurs être régulièrement entretenus, de même que la végétation concurrente contrôlée.



Ch. Allegrini

Apparition de semis de hêtre quelques années après les chablis de 1982 en Auvergne

LES NOUVEAUX CHABLIS

De nombreux arbres, plus ou moins déstabilisés par les tempêtes de décembre 1999 risquent de constituer de futurs chablis. Ils nécessitent une surveillance particulière notamment en peuplements résineux où ils sont susceptibles d'être attaqués par les scolytes ("bostriches").

Les nouveaux chablis, s'ils sont commercialisables, sont à exploiter dans les meilleurs délais, avant dégradation. Dans le cas contraire, et notamment pour les résineux il faut veiller à ce qu'ils ne constituent pas de possibles foyers d'infestation par les scolytes.



Attention aux scolytes (Amont - 70)

Ch. Allegrini



OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

- 1) diagnostic préalable
- 2) cloisonnement d'observation
- 3) nettoyage en plein
- 4) reconstitution par voie naturelle
- 5) reconstitution par voie artificielle d'une futaie à base de résineux ou de feuillus
- 6) remise en état d'un peuplement endommagé
- 7) refonte d'un PSG

Remarques

- 1 cumulable avec tous les autres types
- 2 cumulable avec 3 à 5, avec décalage dans le temps
- 3 cumulable avec 4 à 5
- 6 indissociable de 1, mais non cumulable avec 2 à 5



Chablis de chêne à Jussey (70)

Ch. Allegrini



Objectif : favoriser la conception de projets réfléchis et techniquement adaptés.

Conditions générales d'attribution

- Intervention d'un homme de l'art ou d'un expert agréé susceptible d'assurer, par ailleurs, la maîtrise d'œuvre des opérations.
- Bonification de l'aide pour la mise en place d'une phase d'attente et d'observation de 2 ans minimum avant toute préconisation.

Nature des travaux

- Volet descriptif avec cartographie et description des parcelles sinistrées (et limitrophes), et étude stationnelle.
- Volet préconisation avec définition des objectifs de reconstitution et des moyens à mettre en œuvre.



Chablis de hêtre en F.D. de Passavant (70)

P. Nicolas

Subvention forfaitaire

	Coût forfaitaire de base	Subvention
1 à 2 ha	200 € (1.312 F)	160 € (1.050 F)
ha supplémentaire	40 € (262 F)	32 € (210 F)
Préconisation différée	20 € (131 F)	16 € (105 F)

Durée d'exécution : 1 an, portée à 3 ou 4 ans.



CLOISONNEMENT D'OBSERVATION

Objectif : observer 2 ans la dynamique de la régénération, avant les choix définitifs d'itinéraires techniques de reconstitution.

Conditions générales d'attribution

- Exclure jusqu'au 01/01/2003 les travaux de nettoyage en plein.
- Différer de 2 ans minimum le dossier d'aide à la reconstitution.
- À accompagner éventuellement d'un diagnostic avec l'option "préconisation différée".



Ch. Allegrini

Cloisonnement d'observation en F.D. de Commercy (54)



NB : possibilité d'obtenir ultérieurement une aide au nettoyage en plein préservée.

Nature des travaux

- Ouverture de cloisonnements (2 m minimum) espacés de 25 m maximum, avec rabattage des souches si nécessaire.
- Entretiens (n + 1 et n + 2).
- Dégagements légers de semis.

Subvention forfaitaire/ha

	Coût forfaitaire de base	Subvention
Cloisonnement - Entretiens	500 € (3.280 F)	400 € (2.624 F)
Option maîtrise d'œuvre	30 € (197 F)	24 € (157 F)

Durée d'exécution : 2 ans au moins, 3 ans au plus.



P. Nicolas

F.D. de Passavant : travaux différés de 2 ans pour observer la dynamique de la régénération

Objectif : remise en état du terrain afin de favoriser le renouvellement naturel ou artificiel du peuplement sur 70 % au moins de la superficie.

Conditions générales d'attribution

- Porter engagement de reconstitution.
- Les coûts de bûcheronnage et de débardage de produits commercialisés ne doivent pas dépasser 30 % du coût global du nettoyage.



Râteau enchaîneur sur pelle hydraulique

Ch. Allegrini

Nature des travaux

- 1) **Nettoyage normal** : abattage et tronçonnage des chandelles, démontage des houppiers, mise en andins ou en tas des rémanents, le cas échéant travaux légers de broyage des rémanents.
- 2) **Nettoyage lourd** : intervention d'engins lourds pour broyage des produits, mise en andins et/ou traitement des souches.



Ch. Allegrini

Nettoyage lourd en F.D. de Commercy (54)

Subvention forfaitaire

	Coût forfaitaire de base	Subvention
Nettoyage normal	1.300 € (8.527 F)	1.040 € (6.822 F)
Nettoyage lourd	1.700 € (11.151 F)	1.360 € (8.921 F)
Option maîtrise d'œuvre	100 € (656 F)	80 € (525 F)

Durée d'exécution : 2 ans.

REGENERATION NATURELLE

Objectif : obtenir un peuplement issu principalement d'ensemencement naturel.

Conditions générales d'attribution

- Essences adaptées à la station.
- Obtenir, à 4 ans, 1 semis par m² sur 25 % de la surface.
- Obtenir, à 12 ans, au minimum 500 tiges d'avenir par ha occupant 70 % de la surface. En secteurs résineux, obtention souhaitée de 20 % minimum de feuillus en mélange.

Nature des travaux

1) 1 à 4 ans :

- Ouverture et entretien des cloisonnements.
- Dégagements et nettoisements.

2) Travaux ultérieurs :

- Dégagements.
- Plantations complémentaires si nécessaire, sur 25 % de la surface au plus.



Ch. Allegrini

Ouverture de cloisonnement à Villers sous Montrond (25)



X. Lacroix

Dégagement manuel à Chailluz (25)

Subvention forfaitaire/ha

	Coût forfaitaire de base	Subvention
Feuillus	3.300 € (21.647 F)	2.640 € (17.317 F)
Résineux	2.500 € (16.399 F)	2.000 € (13.119 F)
Option protections (feuillus uniquement)	150 € (984 F)	120 € (787 F)
Option maîtrise d'œuvre	250 € (1.640 F)	200 € (1.312 F)

Durée d'exécution : 4 ans.



PLANTATION

Objectif : obtenir un peuplement issu de plantation.

Conditions générales d'attribution

- Essences adaptées à la station.
- Obtenir, à 4 ans, une bonne dominance apicale et l'absence de dégâts de gibier sur un minimum :
 - 70 % des tiges en résineux ou en feuillus introduits à plus de 500 tiges/ha,
 - 80 % des tiges en feuillus plantés à moins de 500 tiges/ha.
- Obtenir, à 15 ans, un minimum de tiges bien conformées :
 - 200/ha pour les chênes, hêtre, douglas, mélèze,
 - 250/ha pour sapin et autres résineux,
 - 150/ha pour les autres feuillus.



Ch. Allegrini

Nature des travaux

1) 1 à 4 ans :

- Plantation (voir tableau des densités admises).
- 2 ou 3 dégagements non chimiques.
- 1 ou 2 tailles de formation si nécessaire (feuillus).

2) Travaux ultérieurs :

- 1 à 4 dégagements selon les essences et les besoins.
- 1 ou 2 tailles de formation si nécessaire (feuillus).
- Élagage progressif des arbres d'avenir : 70/ha en feuillus, 200/ha pour douglas et mélèze et 250/ha pour les autres résineux.



Ch. Allegrini

Penser aux futurs entretiens avant de planter

Subvention forfaitaire/ha

	Coût forfaitaire de base	Subvention
Feuillus - Sapins	3.000 € (19.679 F)	2.400 € (15.743 F)
Autres résineux	2.200 € (14.431 F)	1.760 € (11.545 F)
Option protections	450 € (2.952 F)	360 € (2.361 F)
Option maîtrise d'œuvre	200 € (1.312 F)	160 € (1.050 F)

Durée d'exécution : 4 ans.



Tableau des densités de plantation admises

FEUILLUS	Faible densité	Densité normale
Merisier, Érables	300 à 800	800 à 1 600
Châtaignier, Aulne glutineux	400 à 800	800 à 1 600
Frêne	400 à 1 000	1 000 à 1 600
Chêne rouge	400 à 1 000	1 000 à 2 000
Autres chênes, Hêtre	800 à 1 600	1 600 à 1 300
Noyer à bois	100 à 300	
Noyer à double fin	70 à 100	

RÉSINEUX	Faible densité	Densité normale
Douglas	600 à 1 000	1 000 à 1 700
Mélèzes, Cèdre de l'Atlas	800 à 1 000	1 000 à 1 700
Pin Laricio	800 à 1 000	1 000 à 2 000
Épicéa, Sapins		1 000 à 2 000
Pin sylvestre		1 100 à 4 500

Liste des essences subventionnées en Franche-Comté

FEUILLUS

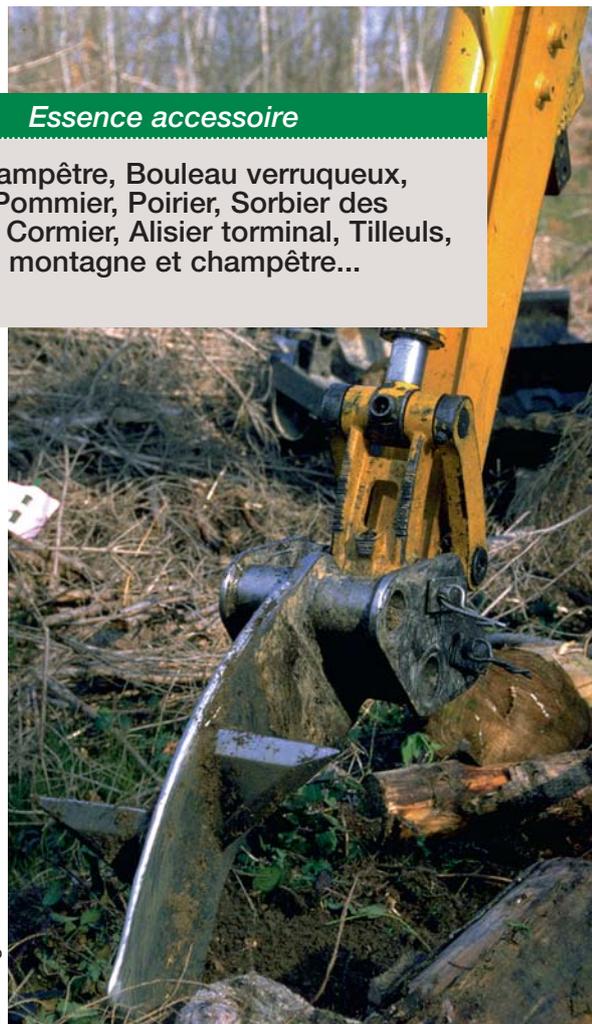
Essence objectif	Essence accessoire
Érables plane et sycomore, Aulne glutineux, Hêtre, Frêne, Noyer commun, Noyers noir et hybride, Merisier, Chênes sessile et pédonculé, Chêne rouge, Peupliers (en situation forestière)	Érable champêtre, Bouleau verruqueux, Charme, Pommier, Poirier, Sorbier des oiseleurs, Cormier, Alisier torminal, Tilleuls, Ormes de montagne et champêtre...

RÉSINEUX

Essence objectif
Sapins pectiné et de Nordmann, Cèdre de l'Atlas, Mélèzes d'Europe et hybride, Épicéa, Pins Laricio de Corse et de Calabre, Pin sylvestre, Douglas



Ch. Allegrini



Ch. Allegrini

Ouverture des trous au cultisousoleur



REMISE EN ÉTAT

Objectif : éviter la reconstitution complète de peuplements susceptibles de se développer progressivement dans le cadre d'une gestion en futaie irrégulière ou par parquets.

Conditions générales d'attribution

- Futaies régulières ayant perdu 30 à 50 % des tiges.
- Futaies irrégulières ayant perdu 30 à 50 % du volume.
- Diagnostic préalable obligatoire.
- Aide non cumulable avec les aides au nettoyage et à la reconstitution.
- Engagement pour 10 ans de n'exécuter, dans le peuplement restant, que des coupes sanitaires ou d'éclaircies de jeunes bois.



X. Lacroix

Petite trouée en forêt d'Arcon

Nature des travaux

- Démontage et/ou façonnage des houppiers, mise en tas des rémanents.
- Si nécessaire, remisé en place des souches et mise en place d'un cloisonnement d'exploitation.
- Au minimum 1 dégagement - nettoyage en faveur de la régénération.
- Plantation de complément si nécessaire.

Subvention forfaitaire/ha

	Coût forfaitaire de base	Subvention
1 à 2 ha	1.000 € (6.560 F)	800 € (5.248 F)
2 ha et plus	600 € (3.954 F)	480 € (3.149 F)
Option maîtrise d'œuvre	100 € (656 F)	80 € (525 F)

Durée d'exécution : 2 ans.

Jussey :
dégâts diffus
en futaie feuillue



Ch. Allegrini



REFONTE PSG

Objectif : favoriser l'adaptation des PSG applicables aux forêts fortement touchées par les chablis.

Conditions générales d'attribution

- Révision de PSG demandée par le CRPF ou l'Administration.
- PSG où la surface détruite ou fortement endommagée dépasse 10 % de la surface.
- Travaux effectués par un homme de l'art ou un expert agréé.

Nature des travaux et subvention forfaitaire/ha

	Coût forfaitaire de base	Subvention
Cartographie des stations	24 € (157 F)	19,2 € (126 F)
Typologie feuillue	18 € (118 F)	14,4 € (94 F)
Typologie résineuse	12 € (79 F)	9,6 € (63 F)
Inventaire	60 € (394 F)	48,0 € (315 F)

- Révision du parcellaire sur devis.



Observation des bois sous aspersion à Malbouhans (70)

Ch. Allegrini



ADRESSES UTILES



C.R.P.F. de Franche-Comté

- 25** Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon - 25041 BESANÇON Cedex
Tél. 03 81 51 98 00
- 39** Maison des Agriculteurs
B.P. 417 - 39016 LONS-LE-SAUNIER Cedex
Tél. 03 84 35 14 27
- 70** Maison des Agriculteurs
17 Quai Yves Barbier - B.P. 189 - 70004 VESOUL Cedex
Tél. 03 84 77 14 01
- 90** 5 rue de la République - 90000 BELFORT
Tél. 03 84 58 96 77

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

- 25** Cité Administrative - Place Jean Cornet - 25041 BESANÇON Cedex
Tél. 03 81 65 66 00
- 39** Avenue du 44^e R.I. - B.P. 396 - 39016 LONS-LE-SAUNIER
Tél. 03 84 43 40 00
- 70** Place René Hologue - B.P. 359 - 70014 VESOUL Cedex
Tél. 03 84 96 17 17

Office National des Forêts

Direction régionale de Franche-Comté :
14 rue Plançon - B.P. 329 - 25017 BESANÇON Cedex
Tél. 03 81 65 78 80

ADEFOR

- 39** Maison des Agriculteurs
B.P. 417 - 39016 LONS-LE-SAUNIER Cedex
Tél. 03 84 35 14 27
- 70** Maison des Agriculteurs
17 Quai Yves Barbier - B.P. 189 - 70004 VESOUL Cedex
Tél. 03 84 77 14 01
- 90** 5 rue de la République - 90000 BELFORT
Tél. 03 84 58 97 11

Coopératives

COFOVE
Route de Lyon - 69870 LAMURE SUR AZERGUES
Tél. 04 74 03 14 38

Forêts Comtoises
Maison des Agriculteurs
17 Quai Yves Barbier - B.P. 189 - 70004 VESOUL Cedex
Tél. 03 84 77 14 01

Experts Forestiers

Représentant régional :
REBEIROT Fabien
80 rue de Villard - 39570 PERRIGNY
Tél. 03 84 24 33 98



Ce document a été réalisé par :

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE FRANCHE-COMTÉ

Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANÇON CEDEX
Tél. 03 81 51 98 00
Fax 03 81 51 98 10

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Service Régional d'Appui Technique
14 rue Plançon - B.P. 329
25017 BESANÇON CEDEX
Tél. 03 81 65 78 80
Fax 03 81 83 27 55

Dans la même collection :

- Les futaies résineuses jardinées des hautes chaînes du Jura
- Les futaies résineuses jardinées du deuxième plateau et des pentes intermédiaires du Massif Jurassien
- Guide pour le boisement des terres agricoles haut-saônoises délaissées
- Le référentiel forestier régional
- Guide pour le choix des essences en plaine de Saône
- Les feuillus précieux en Franche-Comté
- Guide pour le choix des essences sur les plateaux calcaires de Haute-Saône et les Avant-Monts occidentaux
- Guide pour le choix des essences sur les premiers plateaux du Doubs et du Jura
- Les accès dans la parcelle
- Typologie des peuplements feuillus irréguliers de Franche-Comté
- La sélection des arbres d'avenir
- Guide des plantes forestières de l'étage feuillu comtois

Crédit photos : Ch. ALLEGRINI (C.R.P.F.) - P. ADAMI (C.R.P.F.)
P. LECHINE (C.R.P.F.) - X. LACROIX (SERFOB)
P. de BONNAFOS (C.R.P.F.) - P. NICOLAS (O.N.F.)

Conception - Réalisation : PHOTOTEXT - 03 81 50 91 87

*La coordination du comité de rédaction a été assurée
par Charles ALLEGRINI et Jean-Yves BOUVET.*

*Un comité de lecture, composé de forestiers publics et privés,
a collaboré à la conception de cet ouvrage.*



**Conseil régional
de Franche-Comté**



UNION EUROPÉENNE



SOCIÉTÉ FORESTIÈRE
DE FRANCHE-COMTÉ



CRPF FRANCHE-COMTÉ